



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Bonnet-lès-Allier sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 14 février 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 25
- ❖ Votants : 29

Présents : Maurice DESCHAMPS - Bernard RUGGERI - Nicole NENOT - Sylvette ANTRAYGUES (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER - Bruno DURIF - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Guy MAILLARD - Anne LAURAS (Chauriat) - Pascal BOITEL (Mezel) - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier).

Absent non excusé : Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Anne LAURAS à Sylvette ANTRAYGUES - Guy MAILLARD à Maurice DESCHAMPS (Chauriat) - Pascal BOITEL à Claude DELETANG (Mezel) - Michel VIVIER à Jean-Pierre BUCHE (Pérignat-ès-Allier).

Christian CARRET est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2011
2. Enfance-jeunesse : point d'étape
3. Aide aux déplacements dans le cadre du CTDD de Mur-ès-Allier : attribution de la subvention 2011
4. Commission environnement : présentation des projets 2011
5. Commission habitat voirie : présentation des projets 2011
6. Vie économie : Gestion des chambres du Château de Mezel (type, mode de gestion, loyer, travaux, équipement mobilier...)
7. Réalisation de logements sociaux à Dallet et Mezel
8. ZAC des Littes : garantie d'emprunt, approbation de la modification du dossier de réalisation et avenant n° 3 à la convention de concession.
9. Débat autour de l'intercommunalité
10. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JANVIER 2011

Le procès-verbal du 10 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

II - ENFANCE - JEUNESSE

Jacqueline VIVIER : trois réunions ont été organisées avec les directrices des accueils de loisirs :

- une concernait l'organisation des centres,
- une autre a permis de réaliser un inventaire des moyens humains et matériels mis à disposition
- la dernière, a initié le travail sur les projets pédagogiques et les objectifs éducatifs à venir.

Les quatre équipes se sont rencontrées (environ 15 personnes) et ont visité les locaux de chaque centre de loisirs. Les élus référents et les directrices se sont également rencontrés dans un 2^{ème} temps et il leur a été fait un bilan des visites effectuées dans l'Ain, sur la Communauté de Communes du pays de Courpière et à Gergovie Val d'Allier Communauté.

III - ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX DEPLACEMENTS POUR 2011

Martine VAQUIER : pour la 6^{ème} année consécutive, la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil général du Puy-de-Dôme met en place une action qui s'intitule « Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique ». Les règles d'attribution restent inchangées pour 2011. Pour bénéficier de cette subvention, les écoles, associations ou structures autres, doivent effectuer un déplacement qui bénéficie au moins à trois structures de trois villages différents.

Un appel à projets a été lancé auprès des structures associatives, des écoles et des centres de loisirs. Les candidatures reçues ont été étudiées par la commission animation-loisirs qui propose de retenir les projets qui font l'objet d'un déplacement intercommunal et que les dépenses soient prises en charge à hauteur maximum de 80 % de la dépense totale.

Gilles VOLDOIRE : il est interpellé par ces 80 % pour les écoles, il ne souhaite pas que celles-ci soient considérées comme une association, et il souhaiterait que le cross des écoles soient pris en charge à 100 % par l'intercommunalité.

Il est proposé de retenir les actions et montants ci-dessous :

Montant de l'enveloppe disponible : 8 600 € HT soit 10 285 € TTC

Aide du Conseil général : 8 600 x 70 % = 6 020 €

Coût résiduel pour Mur-ès-Allier : **4 265 €**

| Structures | Intitulé des dépenses | Montant alloué |
|---|-----------------------|------------------|
| CLSH de Dallet / Commune de Chauriat / Commune de Mezel | Sorties diverses | 3 000 € TTC |
| Centre de Loisirs Intercommunal | Sorties diverses | 3 000 € TTC |
| Ecoles de Mur-ès-Allier | Cross des écoles | 700 € TTC |
| Sous réserve que le club s'associe à d'autres clubs du territoire : | | |
| Club Arc-en-Ciel de Pérignat | Voyage | 504 € TTC |
| Les Roses de Noël de Chauriat | Voyage | 424 € TTC |
| TOTAL | | 7 628 TTC |

Les factures seront payées directement par la Communauté de Communes au fur et à mesure des déplacements dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus et sous réserve du respect des mesures de publicités requises.

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, les demandes d'aides aux déplacements ci-dessus et donne tous pouvoirs au Président pour procéder à l'exécution administrative et budgétaire de ces actions.

IV - PROJETS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT POUR 2011

4.1 - Le puy de Mur et le puy de Pileyre

François RUDEL : la commission souhaite lancer au plus vite l'étude, subventionnée par le Conseil général, pour le plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible. Mezel va entreprendre l'acquisition de parcelles avec l'EPF-Smaf.

Une rencontre a eu lieu avec la commune de Vertaizon

La commission souhaiterait également un début d'aménagement sur le puy de Mur et sur le puy de Pileyre, notamment avec la pose de panneaux et de balisage sur des sentiers de randonnées, une table d'orientation sur la motte castrale. La commission a évalué à 30 000 € le coût de l'ensemble de cette action.

4.2 - Ecozone et sentier « Au fil de l'Allier »

François RUDEL : la commission propose d'aménager une voirie spéciale VTT et VTC en bord d'Allier, ce qui va dans la philosophie du sentier existant et de la future voie verte. Une mission pourrait être confiée à un bureau d'études

Le budget est également estimé à 30 000 € auxquels il convient de rajouter 11 000 € d'entretien du sentier « Au fil de l'Allier », réalisé par l'équipe environnement de la commune de Pont-du-Château.

Maurice DESCHAMPS : sur le puy de Pileyre, il n'y a aucun aménagement à faire, au contraire, l'objectif de préservation du site implique de ne pas faciliter trop l'accès au public.

Christian CARRET : pour ces projets, ne pourrait-on pas se rapprocher de l'Office de Tourisme de Pont-du-Château afin d'éviter les doublons ?

Caroll MAISONNEUVE : quelle est la pertinence de l'étude sur le puy de Mur ? Les parcelles ne sont-elles pas déjà propriétés publiques ?

François RUDEL : avec la labellisation au titre des ENSIL, la mise en œuvre d'un plan de gestion est obligatoire en vue d'avoir une vision scientifique du site.

Caroll MAISONNEUVE : dans les 30 000 €, il y a l'étude, les acquisitions, tout ne se fera pas en 2011. Ne faudrait-il pas mieux phaser les actions sur plusieurs années ?

François RUDEL : les acquisitions se feront sur plusieurs années. En revanche, le plan de gestion doit être lancé au plus vite. Nous sommes tenus de montrer notre intérêt pour le puy de Mur, d'autant plus au regard qui pèse sur lui.

Maurice DESCHAMPS : la commune de Mezel a-t-elle réfléchi à un aménagement foncier sur un petit secteur ? Des aides intéressantes existent et comme les parcelles sont souvent de petites tailles, cette démarche permet notamment de regrouper les achats et les frais de notaire.

Chantal de MONTARD : un plan de gestion détermine les mesures à mettre en œuvre pour gérer ces zones naturelles. Des compléments d'inventaire seront réalisés, un travail de recensement du foncier sera fourni et des conventions peuvent ensuite être signées avec les propriétaires.

V - PROJETS DE LA COMMISSION VOIRIE-HABITAT POUR 2011

Philippe DOMAS : il y a beaucoup d'absents à la réunion du 21 février, tous les points à l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés. Toutefois, la commission propose de préciser les modalités de prise en charge des VRD par la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation de logements locatifs sociaux. Le règlement intérieur de Mur prévoit que la Communauté de Communes finance les VRD pour les logements locatifs à hauteur de 15 000 € / logement. Ce montant correspondait au montant de la dépense subventionnable de la Préfecture jusqu'en 2009. Depuis, ce montant est passé à 50 000 €.

La commission propose de maintenir la dépense de Mur à 15 000 € maximum. Au-delà, la dépense sera assumée par la commune sauf dans le cas d'une opération multi-sites dont le montant des réalisations serait inférieur à l'enveloppe totale. En revanche, pour ne pas perdre la subvention au-delà de 15 000 €, le dossier sera déposé avec le montant réel.

Dans le cadre de l'opération 2011, on aurait :

- Dallet : 4 logements x 15 000 € = 60 000 €
 - Mezel 10 logements x 15 000 € = 150 000 €
- soit un total de **210 000 € de dépenses subventionnables.**

Or, l'estimatif pour les logements de Mezel est de 170 000 € (soit plus 20 000 € par rapport à la prise en charge de Mur) et celui de Dallet de 33 192 € (soit moins 26 808 € par rapport à la prise en charge de Mur) ce qui fait un total de **203 192 € de dépenses réelles.**

Cette enveloppe est donc inférieure au plafond subventionnable par Mur et la commission propose que, dans le cas d'une situation multi-sites, le montant des opérations soit étudié non pas commune par commune mais bien à l'échelle intercommunale, donc sur l'opération globale.

Il y a ainsi une solidarité entre les communes.

Il est proposé de rajouter, dans le règlement intérieur que « ***Dans le cas d'un projet multi-sites la même année, les participations communales seront proratisées sur la base du nombre de logements et de l'enveloppe financière annuelle*** ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se dit favorable au règlement ci-dessus.

Sébastien CONTAMINE : il souhaiterait avoir une évaluation sur les aides aux privés réalisées à ce jour.

Compte tenu de la suppression de l'aide du Conseil général sur les aides aux privés, et donc du passage en commission permanente, il est décidé que seuls les dossiers posant difficultés seront examinés par la commission. Ceux qui respectent les critères d'attribution se verront instruits directement par les services administratifs.

Pour information, Lionel FAVIER n'est plus l'architecte référent du CAUE pour Mur-ès-Allier. Il s'agit maintenant de Madame Diane DEBOAISNE.

VI - PROJETS DE LA COMMISSION VIE ECONOMIQUE POUR 2011

Maurice DESCHAMPS : la commission vie économique s'est réunie mardi dernier et un bilan financier des réalisations sur les communes a pu être présenté. Il comprenait :

- * A Chauriat : le multiple rural et le bar
- * A Dallet : l'espace santé
- * A Mezel : le château
- * A Pérignat : Le Rampeau

La Communauté de Communes a obtenu près de 1 000 000 € de subventions tous dossiers et toutes subventions confondus et avec la ZAC, on approche des 2 000 000 €. Mur-ès-Allier est sans doute la Communauté de Communes qui a le plus bénéficié, sur ces 10 dernières années, de la Dotation de Développement Rural ou qui se positionne sur le podium.

Pour ce qui est du château de Mezel :

- * *l'entreprise PLANAT-ROCHARD* (Plomberie - chauffage) est en redressement judiciaire pour une période de 10 ans.
- * *Les façades* ont pris du retard en raison des températures pas suffisamment clémentes. En revanche, les travaux sont en cours sur les deux baies gothiques.
- * La commission a convenu de contacter Mme POURCHER au Comité Régional du Tourisme pour aider la Communauté de Communes dans la classification des chambres et le prix de la nuitée possible.

- * *Pour la gérance des chambres*, une priorité était donnée à Lionel ROUX dans le bail commercial. Toutefois, son beau-père reviendrait dans l'affaire et une nouvelle société serait créée.

Enfin, la commission propose de lancer une réflexion sur l'implantation d'un point multi-services à Saint-Bonnet. La Communauté de Communes ne devra pas rechercher une rentabilité économique immédiate mais doit se positionner sur la création d'un service.

Gilles VOLDOIRE : Maurice évoque la rentabilité mais il y a aussi la problématique de la viabilité du commerce lui-même. Quelqu'un pourra-t-il en vivre ? Est-ce que ce ne sera qu'un complément de revenu ? Un choix politique sera sans doute à faire à terme sur l'aspect rentabilité.

Philippe DOMAS : la traversée de Saint-Bonnet est un lieu de passage assez important. Sur St-Bonnet de nombreuses assistantes maternelles se sont lancées dans cette profession pour avoir un complément d'activité, pourquoi ne pas envisager la même démarche avec un commerce ?

Maurice DESCHAMPS : ce ne sera pas un gros investissement pour Mur, autour de 100 000 €.

VII - REALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX A DALLET ET MEZEL

7.1 - Les remparts à Dallet - Convention de remboursement

Gilles VOLDOIRE : les quatre logements locatifs sociaux de la rue des remparts à Dallet seront réalisées sur les parcelles n° 137 et 139 d'une superficie totale de 516 m². Dallet les a achetés 75 €/m² et les revend donc à ce prix à Mur. Ces immeubles ont été rachetés par l'EPF-Smaf et il est proposé de demander le transfert de cette propriété de la commune à la Communauté de Communes.

En janvier 2010, les 4 parcelles achetées avaient été proposées à la revente pour un montant de 45 150 €. Il s'avère que deux parcelles seront finalement de la voirie communale et ne sont donc pas revendues à Mur-ès-Allier.

Le prix d'acquisition des parcelles pour Mur est donc de 38 700 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide de se substituer à la commune de DALLET pour le remboursement des annuités à venir et le suivi de la gestion de ces biens.

Si la commune a déjà opéré des remboursements auprès de l'EPF-Smaf, une convention sera passée entre elle et la communauté de communes pour régulariser ces versements en dehors de la comptabilité de l'Etablissement.

7.2 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011

Le Président rappelle que par délibération du 28 janvier 2010, le Conseil Communautaire avait décidé de déposer une demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour la création de logements locatifs sociaux sur la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER. Le dossier n'avait pas été retenu à la programmation 2010 et il est proposé, dans le cadre de la compétence « *Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur des personnes défavorisées* », de le représenter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011.

- ☐ Opération concernée : création de 10 logements à Dallet et Mezel.

□ Le plan de financement sera le suivant :

| DEPENSES HT EN € | | RECETTES EN € | |
|---|------------------|---|---------------------|
| <u>Le Parc à Mezel :</u> | | <u>DGE 40%</u> | |
| 1) <i>Acquisition du foncier</i> | 76 501 € | - <i>Acquisitions (46 080.40 €)</i> | 127 357.20 € |
| 2) <i>Réalisation des VRD :</i> | | - <i>VRD (81 276.80 €)</i> | |
| - <i>Travaux</i> | 155 000 € | | |
| - <i>Honoraires</i> | 15 000 € | <u>Fonds de concours Mezel (sur VRD) 20 %</u> | 34 000.00 € |
| <u>Rue des remparts à Dallet :</u> | | <u>Fonds de concours Dallet (sur VRD) 20 %</u> | |
| 1) <i>Acquisition du foncier</i> | 38 700 € | | 6 638.40 € |
| 2) <i>Réalisation des VRD :</i> | 33 192 € | <u>Auto-financement</u> | 150 397.40 € |
| | | - <i>Acquisitions 60 % (69 120.60 €)</i> | |
| | | - <i>VRD 40 % (81 276.80 €)</i> | |
| TOTAL | 318 393 € | TOTAL | 318 393 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2011 et à signer tous documents inhérents au dossier.

Jean-Louis HOSTALIER : avez-vous des nouvelles de l'OPHIS pour le projet de Mezel et où en est le projet du pôle médical ?

François RUDEL : le permis de construire va être déposé dans quelques jours, ainsi que celui du pôle médical. L'architecte de la DREAL a été très pointilleux sur le bâtiment et son insertion dans le bourg de Mezel.

L'architecte retenu est l'atelier CASA (M. CASTANIER).

Gilles VOLDOIRE : à Dallet les démolitions sont faites les travaux commencent courant mars.

VIII - ZAC DES LITTES

8.1 - Garantie d'emprunt

Gilles VOLDOIRE : l'entreprise SOBERMO et ROBINET doivent procéder à une signature d'une promesse de vente. Les terrains situés sur les anciennes carrières sont désormais quasiment tous vendus ou occupés. MM. Marvy, qui dispose d'un hectare ne s'installerait finalement pas et mettrait ses terrains à la vente. Enfin, M. BOV, de GATP, a repris contact avec la SEA u car il souhaiterait finalement bien s'installer sur les Littes.

Stéphanie VERGNIAUD : l'emprunt que doit contracter la SEAU pour l'opération est d'un montant de 1 000 000 €. Il est bien supérieur aux prévisions du CRAC présenté en mai 2010 puisque celui-ci indiquait la nécessité de contracter un emprunt de 650 000. Cette différence s'explique par deux raisons principales :

- * le fait que les subventions acquises (Conseil régional, Conseil général et DDR) n'ont pas encore été versées. Des premiers acomptes ont déjà été demandés.
- * le retard dans les cessions de terrains dû au retard dans le commencement des travaux lui-même en raison de l'attente de l'octroi des subventions.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

| | |
|-----------------|--|
| Etablissement : | Crédit Agricole Centre France |
| Montant : | 1.000.000 € |
| Durée : | 12 mois |
| Taux : | Taux variable EURIBOR 12 mois +0.75 |

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- DE SE PORTER garant, à hauteur de 80 %, de l'emprunt de 1.000.000 € contracté par la S.E.Au. dans le cadre de la réalisation de la ZAC des LITTES,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires,
- DE S'ENGAGER, pendant toute la durée du prêt, à prendre les mesures budgétaires nécessaires à cette garantie partielle d'emprunt.

8.2 - Approbation de la modification du dossier de réalisation.

Gilles VOLDOIRE : en fonction de l'avancement de l'opération, des accords financiers établis avec le Conseil général et des demandes supplémentaires du CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement), des modifications sur le programme des travaux et sur les modalités prévisionnelles de financement de l'opération doivent être inscrites au dossier de réalisation comme suit :

- ⇒ **Giratoire et accès à la ZAC** : répartition des compétences et financement
 - Maîtrise d'ouvrage et financement assurés par le Conseil Général sur la partie « anneau » du giratoire et sur les 3 bretelles hors accès ZAC (Pont du Château - Vertaizon - Dallet)
 - Maîtrise d'ouvrage et financement assurés par le bilan de la ZAC pour la bretelle d'accès à la ZAC (entre la RD1 et le tourne à gauche).
- ⇒ **Aménagements paysagers** :
 - Suite à la demande du CAUE pour renforcer l'intégration paysagère des futures constructions de la ZAC, le programme des travaux inclut la réalisation d'une frange végétale sur les limites ouest et sud ouest de la ZAC. Ces plantations seront réalisées sur les espaces privés et rétrocédés aux acquéreurs des parcelles.
 - Le CAUE a également souhaité que les clôtures sur ces limites soient intégrées à la végétation. Pour des raisons techniques de mise en place les clôtures seront posées dans le cadre des marchés de la ZAC puis revendus aux acquéreurs.
- ⇒ **Fouilles archéologiques** : comme suite à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive réalisé fin 2009, deux secteurs dits sensibles ont été identifiés. Ces espaces devront soit être préservés soit faire l'objet d'une campagne de fouilles. En l'absence actuelle de décision précise et en attente de l'avancement de la commercialisation des terrains, une provision de 250.000 € a été portée au bilan de l'opération.
- ⇒ **Réseau gaz** : il est prévu le dévoiement d'une canalisation de gaz sous emprise de la voirie afin d'éviter son passage sur des parcelles revendus aux acquéreurs et donc la mise en place de servitudes.

Le dossier modificatif de réalisation de la ZAC comprend :

- **Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone,**
- **Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone.**
- **Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.**

Aucun élément nouveau n'a nécessité de compléter l'étude d'impact réalisée en 2006.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Communautaire de MUR-ES-ALLIER approuve, à l'unanimité, le dossier modificatif de réalisation de la ZAC des LITTES et le programme d'équipements publics.

8.3 - Avenant n° 3 à la convention de concession

- Par délibération en date du 4 décembre 2006, le Conseil Communautaire de Mur-ès-Allier a défini les objectifs de l'aménagement du secteur des LITTES sur la commune de DALLET et a lancé la création d'une ZAC dédiée au développement d'activités économiques.
- Par délibération en date du 25 janvier 2007, le Conseil Communautaire de Mur-ès-Allier a approuvé le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la Z.A.C. des LITTES conformément aux articles L.311-1 et R.311-2 du Code de l'Urbanisme.
- Par délibération en date du 10 mai 2007, le Conseil Communautaire de MUR ES ALLIER a confié à la Société d'Équipement de l'Auvergne l'aménagement de la Z.A.C. des LITTES par convention de concession.
- Par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil Communautaire de MUR ES ALLIER a approuvé le dossier de réalisation de la Z.A.C. des LITTES conformément aux articles R.311-7 et R.311-8 du Code de l'Urbanisme.

En fonction de l'avancement de l'opération, des accords financiers établis avec le conseil général et des demandes supplémentaires du CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement), des modifications sur le programme des travaux et sur les modalités prévisionnelles de financement de l'opération ont dû être inscrites au dossier de réalisation.

Par délibération précédente de ce jour, le programme d'équipement public modificatif ainsi que le dossier de réalisation modificatif ont été approuvés par le conseil communautaire.

Conformément à l'article 1.2 du traité de concession, ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant qui vient préciser le programme des travaux à réaliser par l'aménageur et ses impacts sur le bilan financier prévisionnel.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de MUR ES ALLIER d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession.

Le Conseil Communautaire,

- Vu l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme
- Vu la délibération de ce jour approuvant le programme d'équipements publics.
- Vu la délibération de ce jour approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC.

Après délibération,

- approuve l'avenant n°3 au traité de concession
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

IX - REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE

→ Présentation d'un diaporama par Gilles VOLDOIRE relatif à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme de l'intercommunalité.

Globalement, l'Etat souhaite réduire le nombre d'intercommunalités, pour cela, les Préfets sont chargés de réaliser un nouveau schéma départemental qui doit être présenté en avril 2011.

Une réunion entre le bureau de Mur-ès-Allier et de la Vallée du Jauron a eu lieu le 9 février , et ce matin, le président et Stéphanie VERGNIAUD ont rencontré le DGS de Clermont Communauté.

Le président sollicite alors les élus pour savoir comment ils souhaiteraient travailler sur le dossier : en bureau ? En bureau élargi ? En groupe de travail ?

Sébastien CONTAMINE : est-ce un refus ferme de Clermont Communauté d'accueillir les communes de Mur ?

Gilles VOLDOIRE : pour le moment, l'exécutif serait favorable à une extension de 3 communes sur les 5 et ce, pour des raisons essentiellement de gouvernance.

Philippe DOMAS : quelle est la différence entre fusion et extension ?

Gilles VOLDOIRE : une fusion, ce sont deux intercommunalités en totalité qui fusionnent et qui en forment une nouvelle. Une extension, c'est quelques communes d'une intercommunalité qui « partent » sur une autre intercommunalité.

Maurice DESCHAMPS : aujourd'hui, deux pistes sont à étudier :

- Fusionner avec la Vallée du Jauron sachant que nous avons deux fiscalités différentes
- Fusionner avec Clermont Communauté.

Reste que nous sommes libres de faire ce que l'on veut dans la mesure où la loi s'imposera pour les EPCI de moins de 5 000 habitants uniquement. C'est en 2014 que les choses vont vraiment évoluer et là, nous pourrons toujours réfléchir à ce que l'on souhaite pour notre territoire.

Christian CARRET : avec la réforme territoriale, la taxe d'habitation du Conseil général revient bien aux EPCI ?

Gilles VOLDOIRE : oui mais il s'agit de la réforme du financement des collectivités dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle ce qui est à déconnecter de la réforme territoriale.

Philippe DOMAS : une réunion à Saint-Bonnet aura bientôt lieu sur ce sujet pour savoir ce que souhaiterait la population. Nous nous interrogeons sur ce que pourrait représenter la commune de Saint-Bonnet dans Clermont Co. Il se dit favorable pour améliorer ce qui existe plutôt que d'aller chercher à s'agrandir.

Maurice DESCHAMPS : il faut définir les intérêts de notre territoire. Aujourd'hui, la discussion ne pourra se faire que selon les affinités que l'on peut avoir avec les uns ou les autres.

René LEMERLE : en réaction à ce que dit Maurice, il dit qu'il ne faut pas être naïf ; les chiffres risquent très rapidement de décider pour nous. Lorsque l'on saura :

- Qui reprend les emprunts et à quelles conditions
 - Quels sont les montants des tickets de sorties (SBA) et par qui ils seront payés
- Les choix pourront être très rapides.

Jean-Louis HOSTALIER : que se passera-t-il si une commune part seule sur Clermont Co ?

Gilles VOLDOIRE : à part celle de Saint-Bonnet, toutes les autres feront que Mur-ès-Allier regroupera moins de 5 000 habitants et se verra « rattacher » par obligation à une autre intercommunalité.

François RUDEL : je crois qu'il faut poursuivre notre réflexion, avoir les chiffres de Clermont Co, pourquoi pas mener également une réflexion du côté de Gergovie Val d'Allier Communauté.

Jean-Pierre BUCHE : nous pourrions peut être faire venir un géographe pour nous parler d'aménagement du territoire. Les lois ne sont jamais que les outils au service de la politique, à nous de réfléchir à ce que l'on veut pour notre territoire.

Maurice DESCHAMPS : reste que nous devons nous demander ce qu'attendent nos populations. Quelles sont les questions qui se posent dans nos communes ? J'ai eu une grosse déception lors de la visite de nos communes à l'automne car très peu d'élus ont été présents, ce qui donne l'intérêt que chacun porte à l'intercommunalité.

Sébastien CONTAMINE : il serait bien d'organiser une réunion d'information avec les 73 élus au cours de laquelle un géographe pourrait effectivement venir, où pourraient être données des éléments chiffrés et où nous pourrions réfléchir à une logique territoriale.

Si nous décidons de rester tous les cinq, nous aurons intérêt à trouver un projet de territoire sinon nous risquons de végéter et de finir par éclater.

10.1 - Projet d'implantation d'un centre d'accueil pour adultes polyhandicapés

Gilles VOLDOIRE : il indique avoir été contacté avant Noël par l'association de la Croix Marine qui envisageait d'installer un foyer occupationnel sur une commune proche du Cendre où elle est déjà installée. Après Mezel, Chauriat, Pérignat et Orcet l'association aurait trouvé un terrain sur la commune de Saint-Bonnet-lès-Allier mais l'accès à la parcelle et la viabilité ne pouvaient se faire que par la commune de Mezel moyennant des travaux. Gilles VOLDOIRE indique alors avoir contacté les élus de Mezel afin d'étudier quelles pouvaient être les interventions possibles de l'intercommunalité pour faire évoluer ce dossier.

Le président et le directeur de la Croix Marine ont demandé à rencontrer les élus de Mur-ès-Allier et une rencontre avec le bureau de Mur a été organisée le lundi 7 février à Dallet.

François RUDEL : le passage et la viabilité de ce terrain entrent en contradiction avec le PLU en cours de réalisation de Mezel qui refusera toute nouvelle extension des constructions. La voie concernée est étroite et se situe en dehors des zones urbanisées existantes de la commune ce sont les raisons pour lesquelles les élus ne souhaitent pas donner leur accord sur la viabilité de cette voie d'accès.

Gilles VOLDOIRE : le foyer accueillerait 42 lits et proposerait une trentaine d'emplois (spécialisés mais aussi plus locaux avec des qualifications rapides organisées directement par la Croix Marine). C'est bien l'association qui a sollicité Mur-ès-Allier et non l'inverse.

Philippe DOMAS : pour ce projet, Saint-Bonnet aurait du également modifier son PLU et d'ores et déjà le Conseil municipal s'était prononcé favorablement et a regretté la position des élus de Mezel.

Bruno DURIF : les conseillers municipaux de Saint-Bonnet auraient pu être invités à la réunion qui a eu lieu le lundi à Dallet. Ils avaient déjà demandé à rencontrer la Croix Marine, une réunion devait avoir lieu le vendredi et finalement, cette réunion n'a pas eu lieu en raison de celle passée à Mur. Les élus de Saint-Bonnet ont l'impression « d'être les larbins » de la Communauté de Communes et lui, se demande ce qu'il fait ici, dans ce conseil communautaire.

Caroll MAISONNEUVE : Gilles, tu as dit avoir contacté les élus de Mezel, pourquoi ne pas avoir contacté aussi les élus de Saint-Bonnet ? Je suis également outrée par la situation qui est difficile à comprendre et anormale car les élus de Saint-Bonnet ont été totalement écartés.

Gilles VOLDOIRE : les reproches sont à titre personnel, alors je les prends à titre personnel. Si vous avez été choqués j'en suis désolé et je m'en excuse car le but n'était pas d'écarter quiconque. Ce qui est sûr c'est que je ne savais absolument pas que la Croix Marine devait venir à Saint-Bonnet, les dirigeants ne m'en ont rien dit.

J'ai échangé avec les élus de Mezel après avoir évoqué le dossier en bureau et parce que l'accès n'était possible que par Mezel.

Marie-Paule POILPOT : la Croix Marine veut mutualiser avec le Cendre et cherche désespérément une solution pour une implantation de proximité. Trente emplois sur la Communauté de Communes est une occasion à ne pas laisser partir. Il faut trouver une solution sur le territoire, la recherche porte sur un hectare de terrain.

Jean-Pierre BUCHE : cette opération, depuis le début, a été compliquée. Les 30 emplois, c'est important mais ce n'est pas que ça, il est impératif de bien penser le choix de l'implantation. A Pérignat, le terrain proposé par un propriétaire privé a été de 50 €/m². La Croix Marine a demandé si la commune pourrait participer à cette acquisition et la réponse a été négative. Les finances publiques ne peuvent servir à cautionner des ventes des terrains à des prix déraisonnables. Le terrain jouxte celui de la MARPA et au PLU, celui-ci ne peut être vendu que pour l'implantation d'un équipement collectif.

Nous n'avons pas été informés, le soir du bureau, par les élus municipaux de Saint Bonnet (Jean Louis et Philippe) qu'une réunion était programmée pour la fin de la semaine entre la Croix Marine et les élus de St Bonnet. Si nous l'avions su en bureau, nous aurions certainement évoqué la nécessité de donner une suite en concertation avec l'ensemble des élus de St Bonnet.

Philippe DOMAS : c'est peut être de ma responsabilité s'il y a eu problème de communication. Je n'ai demandé qu'à la fin de la réunion aux représentant de la Croix Marine s'ils maintenaient la réunion de Saint Bonnet suite à leur avis négatif je me suis dit que j'aurais du contacter Gilles avant.

Caroll Maisonneuve : l'implantation du centre à St Bonnet avait été validée par le Conseil d'administration de la Croix Marine après visite sur le site. Ce sont eux les mieux placés pour savoir ce qui leur convient et visiblement, l'implantation leur convenait.

François RUDEL : la position de Mezel n'est pas de nuire à Saint-Bonnet. Les élus de Mezel ont refusé l'installation à Bellevue car le projet arrivait juste après leur élection et la décision ne pouvait être prise aussi vite. De plus, l'architecte des bâtiments de France n'aurait jamais accepté le dossier tel qu'il était prévu à Bellevue. Si tout avait été discuté il y a trois ans, cela aurait sans doute était plus simple. Pour Mezel, dans l'absolu, ce serait une opération intéressante puisqu'elle aurait une voirie viabilisée au frais de l'intercommunalité.

Bruno DURIF : si les terrains sont non constructibles aujourd'hui, resteront-ils inconstructibles longtemps ? Le fait d'avoir une voirie au milieu de terres non constructibles ne modifiait en aucun cas la nature non constructible des ces terres, je ne discute pas du POS de Mezel qui est de la compétence du conseil municipal de Mezel.

Sébastien CONTAMINE : un travail est réalisé actuellement par la commune avec l'élaboration du PLU : ces parcelles pourraient être maintenues en AU* à long terme.

10.2 - Office Intercommunal des Sports

Gilles VOLDOIRE indique avoir reçu un courrier du président de l'OIS. A la demande de Claude DELETANG, celui-ci sera transmis aux élus référents sport pour définir la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 15